



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0487**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Lyon - Marcy l'Etoile - Vénissieux**

objet : **Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et Sciences Po Lyon**

service : **Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 26 avril 2021****Décision n° CP-2021-0487**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Lyon - Marcy l'Etoile - Vénissieux

objet : **Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et Sciences Po Lyon**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La maladie de Lyme est une maladie transmise à l'homme par les tiques présentes dans le milieu naturel. Le nombre de nouveaux cas est estimé à plus de 50 000 par an en France. Avec le lancement, en 2016, du "plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques" par le ministère des affaires sociales et de la santé, les collectivités territoriales sont confrontées à une demande croissante d'évaluation du risque d'exposition aux tiques et aux agents pathogènes qu'elles transmettent.

Dans le cadre d'une première convention de partenariat approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3680 du 8 juillet 2019, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche "VetAgro Sup" et l'ARS se sont associés pour étudier l'abondance et la distribution des tiques dans 3 parcs urbains et péri-urbains de la région lyonnaise : le domaine de Lacroix-Laval et le parc de Parilly, propriétés de la Métropole, ainsi que le parc de la Tête d'Or, propriété de la Ville de Lyon.

L'étude, menée du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, a permis d'estimer l'abondance des tiques à l'affût dans ces 3 parcs en fonction des types de milieux et d'engager le développement d'outils de communication à destination du public, dans un objectif de prévention de la maladie de Lyme. Des analyses de présence de la bactérie pathogène (*Borrelia de Lyme*) ont également été réalisées sur les échantillons de tiques collectés.

**II - Objectifs**

L'institut d'enseignement supérieur VetAgro Sup et son laboratoire de parasitologie, à l'initiative de ce projet, propose de poursuivre le protocole d'étude sur une partie de l'année 2021 et durant l'année 2022, afin de consolider les résultats obtenus en 2019-2020, une seule année de référence étant très insuffisante pour mener une analyse scientifique fiable.

Pour rappel, le projet, intitulé ERATIQ, propose un protocole qui s'articule autour de 5 axes :

- collecter des tiques dans les 3 sites identifiés sur la période d'activité et d'exposition humaine maximale,
- identifier les zones préférentielles de développement des tiques dans les parcs urbains et péri-urbains en fonction du type de végétation en présence (forêts, lisières de forêt, pelouse, prairies, etc.),
- confronter ces observations aux données de densités d'ongulés sauvages (favorables à la présence de tiques) susceptibles de fréquenter ces parcs et à la cartographie de l'occupation des sols (trames vertes),
- estimer la présence d'agents pathogènes (bactérie de borreliose de Lyme) dans les tiques collectées,
- identifier les zones les plus à risque au sein des parcs, et réfléchir à l'interprétation de ces résultats au regard de la politique d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

En complément des relevés biologiques, le comité de pilotage s'est associé les compétences de Sciences Po Lyon pour mener une analyse sociologique auprès des usagers sur la perception du risque de la maladie de Lyme. Le travail de Sciences Po, associé à l'expertise de l'ARS, est une aide précieuse pour accompagner la Métropole et la Ville de Lyon dans la mise en place d'outils de communication destinés à sensibiliser le public. L'objectif est d'inciter les usagers des parcs à être acteur de leur santé en adoptant des mesures de prévention.

Il est donc proposé à la Commissions permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 2 000 € au profit de VetAgro Sup, dans le cadre de la phase II du projet de partenariat relatif à l'étude de la caractérisation du risque d'exposition à des agents pathogènes vectorisés par les tiques dans les parcs urbains et péri-urbains pour les années 2021 et 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole à la phase II du projet d'étude scientifique sur la présence des tiques dans les parcs métropolitains et le risque de contracter la maladie de Lyme, en partenariat avec la Ville de Lyon, VetAgro Sup, l'ARS et Sciences Po Lyon,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 2 000 € au profit de VetAgro Sup dans le cadre de la phase II du projet de partenariat relatif à l'étude de la caractérisation du risque d'exposition à des agents pathogènes vectorisés par les tiques dans les parcs urbains et péri-urbains pour les années 2021 et 2022,

c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, VetAgro Sup, la Ville de Lyon, l'ARS et Sciences Po Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 2 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O3131A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.**